



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 976-200008829-20260329-D10_17_6-DE



DELIBERATION N°2026/15/MJI PORTANT FIXATION DE NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 27

De votants : 28

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.mairiedemtsangamouji.fr, et que la convocation du conseil avait été faite le 23 mars 2026

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MALIDI BOUENI BOURA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACAR CHARAFINA, MADI MARI DAROUECHI, SOILIHI ANSOUMATI, COMBO FAIDINE, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, MDALLAH ANLAMATI, ALIDINA ASSANI CHAKA, BACAR ANTUFIAT SAID, ABDALLAH MAMALI, GODESSA MOUHAMADI, MBAE LADHATI MADI, MROIVILI ALHADINA MADI, AMADA MCOLO IBRAHIM ABIDHARI, MADI MOITSOU-MOU BOURA, ABDALLAH RAOUANTI, BOURA MCOLO VITA, ALI MADI JOSYANE, DHOIFIR INSSA, BOURA MARIAMOU, SIAKA OUSMANE AHAMADA, AHMED DAOURINA, ZOUBERT ALLAOU, SAID ZAMANA

Représentés :

Mme MROIVILI AMINA MOILIM a donnée procuration à Monsieur SIAKA OUSMANE AHAMADA

Absents :

OUMAR SAINDOU ABDOU

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME MALIDI BOUENI BOURA** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Ce conseil d'administration doit être compris entre 9 (4 membres nommés, 4 membres élus et le Président du CCAS) et 17 membres (8 membres nommés, 8 membres élus et le président du CCAS).

Les membres élus le sont par le conseil municipal dans une autre délibération. Le président du CCAS de M'Tsangamouji est de droit le Maire de la commune de M'Tsangamouji. Les Membres nommés sont issus d'associations exerçant dans les domaines d'actions du CCAS.



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 976-200008829-20260329-D10_17_6-DE



Il est donc demandé au conseil municipal de délibérer sur le nombre de membres pour le conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE

- 1) De désigner 9 membres au conseil d'administration du CCAS de M'Tsangamouji soit 4 membres nommés, 4 membres élus et le président du CCAS.
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 29/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

P/O Le Maire
La 1ère Adjointe
MALIDI Boueni Boura

